

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du**  
**Valois**

DÉPARTEMENT  
DE L' AISNE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE SOISSONS

-----  
TRESORERIE DE  
SOISSONS  
-----

Séance du 27/09/2019

**OBJET :**

Règlement intérieur du  
Comité syndical  
du PETR du  
Soissonnais et du  
Valois

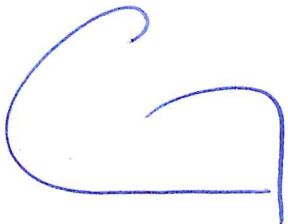
**VOTE** : 22 pour, 0  
contre, 0 abstention, 0  
refus de vote

Affiché le  
**/ 2 OCT. 2019**

Transmis le  
**01 OCT. 2019**

Certifié exécutoire, le  
**01 OCT. 2019**

Le Président  
Jean-Marie CARRE



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à neuf heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Cuffies, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 septembre 2019.

**Étaient présents (22)** : Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Dominique BONNAUD ; Edith ERRASTI ; Pascal TORDEUX ; Bernadette KASPRZAK ; Patrick DUMAIRE ; Viviane CORDEVANT ; Patrick DUFOUR ; Alexandre de MONTESQUIOU ; Jean-Pascal BERSON ; Nicolas REBEROT ; Franck BRIFFAUT ; Céline LE FRERE ; Rémi VANLERBERGHE ; Thierry GILLES ; Jean CHABROL ; Thierry ROUTIER ; Claude MADIOT ; Thierry DECAUCHE ; Sébastien MANSCOURT ; Jean-Luc SAMIER

**Procurations (0) :**

**Absents excusés (9)** : Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Laurent CAUDRON ; Stéphanie LEBEE-DELATTRE ; Séverine PELLETIER ; Benoît LETRILLART ; Jean SAUMONT ; François RAMPPELBERG ; Arnaud BATTEFORT ; Hervé MUZART

Alexandre de MONTESQUIOU a été élu secrétaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que, en application des dispositions des articles L. 5741-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical d'un PETR doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois, sa composition, ses statuts et ses objectifs,

**Vu** les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois,

**Vu** l'avis du Bureau en date du 13 septembre 2019,

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur du Comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois, joint en annexe de la présente délibération et dont il fait partie intégrante

**CHARGE et DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Président**

**Jean-Marie CARRE**



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

/ 1 OCT. 2019